Informations de base

2022/2205(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport 2022 de la Commission concernant la Turquie **Subject** 8.20.01 Pays candidats **Zone géographique** Turquie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	SÁNCHEZ AMOR Nacho (S&D)	08/11/2022
	Rapporteur(e) fictif/fictive NISTOR Gheorghe-Vlad (EPP) AZMANI Malik (Renew) LAGODINSKY Sergey (Greens/EFA) WASZCZYKOWSKI Witold Jan (ECR) VILIMSKY Harald (ID) GEORGIOU Giorgos (The Left) DEMIREL Özlem (The Left)	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Service européen pour l'action extérieure	BORRELL FONTELLES Josep

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/01/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/07/2023	Vote en commission		
25/07/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0247/2023	Résumé

12/09/2023	Débat en plénière		
13/09/2023	Décision du Parlement	T9-0320/2023	Résumé
13/09/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2205(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/9/10926

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE749.125	30/05/2023	
Amendements déposés en commission		PE750.076	22/06/2023	
Amendements déposés en commission		PE750.085	22/06/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0247/2023	25/07/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0320/2023	13/09/2023	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2023)641	31/01/2024	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
SÁNCHEZ AMOR Nacho	Rapporteur(e)	AFET	09/06/2023	Mayor of Nikosia
SÁNCHEZ AMOR Nacho	Rapporteur(e)	AFET	07/06/2023	Heinrich-Böll-Foundation
SÁNCHEZ AMOR				

Nacho	Rapporteur(e)	AFET	06/06/2023	Permanent Delegate of Greece to the European Union
SÁNCHEZ AMOR Nacho	Rapporteur(e)	AFET	06/06/2023	Better Justice Association
SÁNCHEZ AMOR Nacho	Rapporteur(e)	AFET	05/06/2023	Civil Society organizations
SÁNCHEZ AMOR Nacho	Rapporteur(e)	AFET	05/06/2023	Permanent Delegate of the Republic of Türkiye to the European Union
SÁNCHEZ AMOR Nacho	Rapporteur(e)	AFET	31/05/2023	UNDP Resident Representative in Türkiye
SÁNCHEZ AMOR Nacho	Rapporteur(e)	AFET	20/04/2023	CoE Commissioner for Human Rights
SÁNCHEZ AMOR Nacho	Rapporteur(e)	AFET	13/04/2023	Turkish Permanent Ambassador to the EU
SÁNCHEZ AMOR Nacho	Rapporteur(e)	AFET	12/04/2023	Women NGOs Türkiye
SÁNCHEZ AMOR Nacho	Rapporteur(e)	AFET	30/03/2023	Istanbul Policy Center - Sabancı University
AZMANI Malik	Rapporteur(e) fictif /fictive	AFET	26/01/2023	Turkish government
AZMANI Malik	Rapporteur(e) fictif /fictive	AFET	25/01/2023	Armenian Foreign Ministry
AZMANI Malik	Rapporteur(e) fictif /fictive	AFET	12/01/2023	Turkish embassy

Rapport 2022 de la Commission concernant la Turquie

2022/2205(INI) - 25/07/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Nacho SÁNCHEZ AMOR (S&D, ES) sur le rapport 2022 de la Commission sur la Turquie.

Évaluation générale et évolutions récentes

Les députés prennent acte des résultats des récentes **élections présidentielles et législatives** en Turquie et les considèrent comme un signe annonciateur de continuité politique dans le pays. Ils regrettent toutefois que, comme l'a montré la mission d'observation électorale de l'OSCE/BIDDH, l'absence de conditions équitables ait donné un avantage injustifié au candidat sortant. Ils regrettent en outre que le durcissement de la rhétorique, les propos incendiaires et discriminatoires, y compris à l'encontre des minorités, ainsi que la poursuite de l'intimidation et du harcèlement des partisans de certains partis d'opposition aient compromis le processus.

Exprimant ses sincères condoléances aux familles des victimes des **tremblements de terre** dévastateurs du 6 février 2023, le rapport indique que l' Union devrait continuer à soutenir la population turque en ce qui concerne ses besoins humanitaires et ses efforts de reconstruction.

Le rapport se félicite du vote favorable de la Turquie sur la **condamnation de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine** lors de l' Assemblée générale des Nations unies et de son engagement en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays, regrettant que la Turquie ne soutienne pas les sanctions en dehors du cadre des Nations unies. Il salue également les efforts de la Turquie pour faciliter les pourparlers entre l'Ukraine et la Russie et réitère son appréciation du rôle clé joué par la Turquie, en collaboration avec les Nations unies, pour négocier et sauvegarder l'«initiative céréalière de la mer Noire».

Les députés demandent instamment à la Turquie de ratifier sans plus tarder **l'adhésion de la Suède à l'OTAN** et invitent les autorités turques à concrétiser leur promesse d'un partenariat plus constructif au sein de l'OTAN, y compris en Méditerranée orientale. Ils soulignent que le processus d' adhésion d'un pays à l'OTAN ne peut en aucun cas être lié au processus d'adhésion à l'Union européenne d'un autre pays, étant donné que le processus d'adhésion à l'Union de l'autre pays reste fondé sur les mérites propres de ce pays.

Le rapport salue les efforts déployés par la Turquie pour continuer à accueillir la plus grande population de **réfugiés** au monde, soit près de 4 millions de personnes, et se félicite, à cet égard, que l'Union continue de financer les réfugiés et les communautés d'accueil en Turquie et s'engage fermement à poursuivre dans cette voie à l'avenir. La Commission est invitée à présenter une proposition visant à poursuivre le financement des réfugiés syriens et des communautés d'accueil en Turquie après 2024.

Les députés sont consternés par le fait que la tendance négative est loin d'être arrêtée ou inversée et que **le recul démocratique en Turquie s'est poursuivi** au cours de l'année écoulée, plusieurs lois ayant été modifiées qui durcissent la censure en ligne et restreignent l'accès à l'information sous couvert de prévenir la désinformation. Ils notent également la répression sans relâche de toute voix critique, en particulier avant et pendant les récentes élections.

Le rapport condamne le **manque d'indépendance du pouvoir judiciaire** et l'instrumentalisation politique du système judiciaire et invite la Turquie à appliquer pleinement toutes les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme. Il condamne également la persistance des poursuites, de la censure et du harcèlement des journalistes et des médias indépendants en Turquie. Aucun progrès significatif n'a été enregistré en ce qui concerne la protection des droits des minorités ethniques et religieuses.

Les députés expriment leur profonde inquiétude face à la détérioration des **droits des femmes**, à la violence fondée sur le genre et à l'augmentation du nombre de féminicides ainsi qu'à la généralisation des discours de haine et de la discrimination à l'encontre de la communauté LGBTI+.

Vivement préoccupés par la **question «kurde»**, les députés réaffirment qu'il est urgent de relancer un processus politique crédible associant toutes les parties concernées et les forces démocratiques afin de parvenir à un règlement pacifique de cette question.

Perspectives pour les relations Union européenne-Turquie

Les députés réitèrent leur ferme conviction que la Turquie est **un pays d'importance stratégique** sur le plan politique, économique et de la politique étrangère, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié vital, notamment au sein de l'OTAN. Ils réaffirment que l' Union est déterminée à poursuivre les meilleures relations possibles avec la Turquie fondées sur le dialogue, le respect et la confiance mutuelle, conformément au droit international et aux relations de bon voisinage.

Les députés estiment toutefois qu'en l'absence d'un changement de cap radical de la part du gouvernement turc, **le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles**. Le rapport demande instamment au gouvernement turc ainsi qu' aux institutions et aux États membres de l'Union de sortir de l'impasse actuelle et de progresser vers un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique. Il recommande d'aborder cette question avec le plus haut niveau de responsabilité et d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre parallèle et réaliste dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées.

Le rapport insiste sur le fait que **la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux**, ainsi que le respect mutuel de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et des droits des minorités devraient demeurer au cœur des relations de bon voisinage entre l'Union et la Turquie.

Saluant les aspirations démocratiques et pro-européennes de la majorité de la société turque, les députés s'engagent à maintenir et à renforcer le **soutien à la société civile indépendante** turque, notamment en contrôlant régulièrement la situation des droits à la liberté de réunion et d'association en Turquie ainsi que la protection des défenseurs des droits de l'homme et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile.

Les députés réaffirment leur soutien à une **union douanière modernisée** qui pourrait englober un vaste éventail de domaines d'intérêt commun, notamment la numérisation et l'alignement sur le pacte vert pour l'Europe. Une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes en ce qui concerne les droits de l'homme et les libertés fondamentales, le respect du droit international et des bonnes relations de voisinage.

Rapport 2022 de la Commission concernant la Turquie

2022/2205(INI) - 13/09/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 434 voix pour, 18 contre et 152 abstentions, une résolution sur le rapport 2022 de la Commission sur la Turquie.

Évaluation générale et évolutions récentes

Le Parlement a pris acte des résultats des récentes élections présidentielles et législatives en Turquie qu'il considère comme un signe annonciateur de continuité politique dans le pays. Il se félicite du taux de participation élevé et constate que les élections se sont déroulées dans une large mesure dans le calme, malgré des cas isolés de violence, principalement à l'encontre des partisans de l'opposition.

Exprimant ses condoléances aux familles des victimes des **tremblements de terre** dévastateurs du 6 février 2023, le Parlement s'est félicité de l' activation rapide du mécanisme de protection civile de l'Union pour venir en aide aux zones touchées et a indiqué que l'Union devrait continuer à soutenir la population turque en ce qui concerne ses besoins humanitaires et ses efforts de reconstruction.

Guerre d'agression contre l'Ukraine

Le Parlement s'est félicité du vote favorable de la Turquie sur la **condamnation de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine** lors de l' Assemblée générale des Nations unies et de son engagement en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays, regrettant que la Turquie ne soutienne pas les sanctions en dehors du cadre des Nations unies.

Soulignant que le commerce entre la Turquie et la Russie a presque doublé depuis le début de la guerre en Ukraine et qu'il existe un risque élevé que des biens et des technologies sanctionnés (tels que les semi-conducteurs), passent par le territoire Turquie, les députés ont déploré que le contournement des sanctions de l'Union par la Turquie sape les efforts collectifs. Ils ont demandé à la Commission d'examiner l'augmentation des échanges commerciaux entre la Russie et la Turquie et d'évaluer les flux commerciaux qui pourraient indiquer un contournement des sanctions.

Adhésion de la Suède à l'OTAN et processus d'adhésion

Le Parlement a demandé à la Turquie de ratifier sans plus tarder **l'adhésion de la Suède à l'OTAN** et a invité les autorités turques à concrétiser leur promesse d'un partenariat plus constructif au sein de l'OTAN, y compris en Méditerranée orientale. Il a toutefois souligné que le processus d'adhésion d'un pays à l'OTAN ne peut en aucun cas être lié au processus d'adhésion à l'Union européenne d'un autre pays, étant donné que le processus d' adhésion à l'Union de l'autre pays reste fondé sur les mérites propres de ce pays.

Réfugiés

Le Parlement a salué les efforts déployés par la Turquie pour continuer à accueillir la plus grande population de **réfugiés** au monde, soit près de 4 millions de personnes, et s'est félicité, à cet égard, que l'Union continue de financer les réfugiés et les communautés d'accueil en Turquie et s'engage fermement à poursuivre dans cette voie à l'avenir. La Commission est invitée à présenter une proposition visant à poursuivre le financement des réfugiés syriens et des communautés d'accueil en Turquie après 2024.

Démocratie, droits de l'homme

Les députés sont consternés par le fait que la tendance négative est loin d'être arrêtée ou inversée et que **le recul démocratique en Turquie s'est poursuivi** au cours de l'année écoulée, plusieurs lois ayant été modifiées qui durcissent la censure en ligne et restreignent l'accès à l'information sous couvert de prévenir la désinformation. Ils ont également noté la répression sans relâche de toute voix critique, en particulier avant et pendant les récentes élections.

La résolution a condamné le **manque d'indépendance du pouvoir judiciaire** et l'instrumentalisation politique du système judiciaire et a invité la Turquie à appliquer pleinement toutes les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme. Elle a condamné également la persistance des poursuites, de la censure et du harcèlement des journalistes et des médias indépendants en Turquie.

Les députés ont exprimé leur profonde inquiétude face à la détérioration des **droits des femmes**, à la violence fondée sur le genre et à l'augmentation du nombre de féminicides ainsi qu'à la généralisation des discours de haine et de la discrimination à l'encontre de la communauté LGBTI+.

Par ailleurs, aucun progrès significatif n'a été enregistré en ce qui concerne la **protection des droits des minorités ethniques et religieuses**. Les députés s'inquiètent de la répression sévère qui s'aggrave exercée contre la communauté kurde.

Perspectives pour les relations Union européenne-Turquie

Le Parlement a réitéré sa conviction que la Turquie est **un pays d'importance stratégique** sur le plan politique, économique et de la politique étrangère, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié vital, notamment au sein de l'OTAN. Il a demandé que les relations entre l'Union et la Turquie soient fondées sur une **vision à long terme** et s'appuient sur la coopération plutôt que sur la confrontation.

Les députés estiment dès lors qu'en l'absence d'un changement de cap radical de la part du gouvernement turc, le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne **ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles**. Ils ont demandé au gouvernement turc ainsi qu'aux institutions et aux États membres de l'Union de sortir de l'impasse actuelle et de progresser vers un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique. Ils ont recommandé de trouver **un cadre parallèle et réaliste** pour les relations UE-Turquie et invité la Commission à explorer différents formats possibles.

Le Parlement a insisté sur le fait que **la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux**, ainsi que le respect mutuel de la souveraineté, de l' intégrité territoriale et des droits des minorités devraient demeurer au cœur des relations de bon voisinage entre l'Union et la Turquie.

Saluant les aspirations démocratiques et pro-européennes de la majorité de la société turque, les députés s'engagent à maintenir et à renforcer le **soutien à la société civile indépendante** turque, notamment en contrôlant régulièrement la situation des droits à la liberté de réunion et d'association en Turquie ainsi que la protection des défenseurs des droits de l'homme et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile.

Le Parlement a réaffirmé son soutien à une **union douanière modernisée** qui pourrait englober un vaste éventail de domaines d'intérêt commun, notamment la numérisation et l'alignement sur le pacte vert pour l'Europe. Une telle modernisation devrait reposer sur une **conditionnalité démocratique stricte** dès le début de toute négociation, étant donné que le Parlement ne donnera pas son consentement à l'accord final si aucun progrès n'est accompli dans ce domaine.